

ARRÊTÉ N°2021-17

**Portant prorogation du mandat des membres des collèges des usagers
au sein des conseils de composantes**

L'administratrice provisoire de l'Université Lyon 2,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L713-1 ;
Vu l'ordonnance du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 2 ;

Considérant l'échéance du mandat des membres des collèges usagers au sein de conseils de composantes et l'impossibilité d'organiser les scrutins à l'urne au regard de la situation sanitaire et des règles d'accès aux campus en découlant,

Considérant le projet de lancement d'une procédure de marchés publics ayant pour objet la mise à disposition d'un système de vote dématérialisé par internet, et les délais de procédure de passation applicables à cette consultation, ne permettant pas d'organiser à la date du présent arrêté les scrutins par voie dématérialisée,

Arrête :

Article 1^{er} : Prorogation du mandat des élu.es usagers au sein des conseils des composantes

Conformément à l'article 2 de l'ordonnance susvisée, le mandat des élu.es des collèges usagers des conseils de composantes est prorogé jusqu'à l'élection de nouveaux membres et au plus tard jusqu'au 30 avril 2021.

Sont concernées par cette prorogation les élu.es usager.es des conseils de composantes suivantes :
UFR ASSP, UFR Droit Julie Victoire Daubié, UFR LESLA, UFR Temps et Territoires, UFR SEG, IETL, ISPEF, IUT, Institut de Psychologie.

Article 2 : Publication et entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature par l'administratrice provisoire de l'Université et de sa publication sur le site internet institutionnel de l'Université.

Article 3 : Exécution

Les Directeurs et Directrices des composantes visés à l'article 1^{er} sont chargé.es, chacun.e en ce qui le/la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 2 février 2021
L'administratrice provisoire
de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

